

MAROC ET SAHARA OCCIDENTAL

Kelthoum Ahmed Labid EL-OUANAT

Prisonnière d'opinion

MARS 1996

INDEX AI: MDE 29/03/96F

DISTR.: SC/CO

Kelthoum Ahmed Labid EL-OUANAT.

Kelthoum Ahmed Labid EL- OUANAT, une jeune femme de vingt-quatre ans originaire de Smara (Sahara occidental), est actuellement incarcérée dans la prison militaire de Ben Sergaou, non loin d'Agadir dans le sud du Maroc. Elle y purge une peine de vingt ans d'emprisonnement qui lui a été infligée en juillet 1993 par un tribunal militaire marocain. Cette femme a été arrêtée en octobre 1992, en même temps que quatre autres personnes, à la suite de manifestations qui se sont déroulées à Smara et dans d'autres villes du Sahara occidental. De très nombreux jeunes Sahraouis – selon certaines sources, plusieurs centaines – ont été arrêtés à l'occasion de cette action menée en faveur, semble-t-il, de l'indépendance du Sahara occidental. Les manifestants protestaient également contre la tenue des élections législatives marocaines au Sahara occidental, et réclamaient la libération des prisonniers et des "disparus" sahraouis.

Kelthoum Ahmed Labid El Ouanat a été arrêtée le 10 octobre 1992 dans le bureau du gouverneur de Smara, où elle s'était rendue avec son père après avoir reçu une convocation la veille. Placée en détention secrète, elle a été totalement coupée du monde extérieur et privée de tout contact avec sa famille, un avocat ou un médecin pendant dix mois. Elle aurait été battue, torturée et soumise à des sévices sexuels.

Kelthoum El Ouanat a comparu le 29 juillet 1993 devant le tribunal militaire de

Rabat avec cinq autres jeunes gens : Brahim Jouda, El Bar Baricallah et Mohamed Bennou, arrêtés le 8 octobre à l'issue des manifestations, et Ali Gharabi et Salek Bazid, interpellés en mai 1993. Tous les six avaient été maintenus en détention secrète jusqu'à leur procès, soit pendant plusieurs mois.

Kelthoum El Ouanat et les cinq jeunes gens, ainsi qu'un sixième jugé par contumace, étaient accusés d'atteinte à la sécurité extérieure de l'État. La jeune femme et les trois jeunes gens arrêtés comme elle en octobre étaient en outre accusés d'avoir incendié des biens appartenant à autrui. Aucun de ces prisonniers n'a été autorisé à rencontrer sa famille ou un avocat avant le procès ; ils ont aussi été privés du droit de désigner un défenseur de leur choix. Le procès s'est déroulé à huis clos le 29 juillet 1993 devant le tribunal militaire de Rabat, et ni les proches de Kelthoum, ni ceux des autres accusés n'ont été autorisés à y assister.

La jeune femme a été déclarée coupable sur la base d'un procès-verbal de police dont elle a affirmé à l'audience qu'elle avait été contrainte de le signer après avoir été maltraitée et torturée. Les autres accusés se sont plaints eux aussi d'avoir été torturés, et ils ont rétracté les déclarations retranscrites dans les procès-verbaux qu'ils avaient signés. Le tribunal n'a toutefois pas pris ces plaintes en considération, ni ordonné d'enquête à leur sujet. Kelthoum et ses coaccusés ont été reconnus coupables des faits qui leur étaient reprochés et condamnés à des peines de vingt ans d'emprisonnement.

L'accusation d'atteinte à la sécurité extérieure de l'État était basée sur leur soutien avéré ou présumé au Frente por la Liberación de Saguia el Hamra y Rio de Oro (Front populaire pour la libération de Saguia el Hamra et Rio de Oro, Front Polisario). L'accusation de destruction de biens d'autrui, retenue à l'encontre de Kelthoum et de trois autres personnes, n'a été corroborée par aucun autre élément que les déclarations faites à la police et dont les accusés ont affirmé qu'elles leur avaient été arrachées sous la torture.

À l'époque des faits, les autorités marocaines avaient confirmé que des manifestations avaient eu lieu à Smara et dans d'autres villes du Sahara occidental, mais elles avaient affirmé que celles-ci n'étaient pas de nature politique et qu'il s'agissait d'un mouvement de protestation contre la situation sociale et économique. Aucune information, émanant des autorités marocaines ou d'autres sources, n'avait fait état d'incendies imputables aux manifestants. La Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)¹, basée au Sahara occidental, n'a pas été en mesure de confirmer que des actes de violence avaient été

. Le référendum sur le Sahara occidental, qui aurait dû se dérouler au début de 1992 sous les auspices des Nations unies en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et qui avait

commis.

Au vu de ce qui précède et de ses propres investigations, Amnesty International considère Kelthoum Ahmed Labid El Ouanat et les personnes condamnées en même temps qu'elle comme des prisonniers d'opinion, incarcérés du seul fait de leurs convictions. Elle réclame leur libération immédiate et sans condition.

LE CONTEXTE

Amnesty International a recensé au fil des ans les graves violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité marocaines au Sahara occidental, et elle a fait campagne contre ces agissements. Depuis que le Maroc a pris le contrôle de ce territoire à la fin de 1975, des centaines de Sahraouis – hommes ou femmes – connus pour leurs activités en faveur de l'indépendance et leur soutien au Front Polisario, ou simplement soupçonnés de tels actes, ont "disparu" après avoir été arrêtés par les forces de sécurité marocaines. Plus de 300 "disparus" ont été libérés en juin 1991 après avoir passé jusqu'à seize ans dans des centres de détention secrets au Maroc et au Sahara occidental. Ils y étaient incarcérés dans des conditions cruelles et inhumaines auxquelles beaucoup n'avaient pas survécu. Pendant des années, et parfois jusqu'au moment même de leur libération, le gouvernement marocain a affirmé ne rien savoir de ces "disparus" et ignorer leur lieu de détention, allant jusqu'à nier leur existence. Lorsque ces "disparus" ont été libérés en 1991, il a publié une liste des personnes élargies en les présentant comme des prisonniers libérés à la faveur d'une amnistie royale.

On reste cependant sans nouvelles de certaines d'autres personnes "disparues" après leur arrestation par les forces de sécurité marocaines, depuis 1975. Les "disparus" libérés en 1991 sont par ailleurs soumis à une étroite surveillance. Leur maintien en détention secrète n'a fait l'objet d'aucune enquête, et les responsables de leur "disparition" n'ont pas été traduits en justice. Ils n'ont reçu aucune indemnité pour les traitements inhumains qu'ils ont endurés pendant toutes ces années passées en détention secrète. Les familles des prisonniers décédés dans les centres secrets de détention n'ont pas été informées officiellement de la mort de leurs proches, ni du lieu où ceux-ci avaient été inhumés.

Qui plus est, bon nombre de ces anciens "disparus" ont été de nouveau arrêtés et maintenus au secret pendant plusieurs jours, voire plusieurs mois. Des centaines d'autres Sahraouis ont été arrêtés ces dernières années et

été accepté par le Maroc et par le Front Polisario, a été ajourné. La MINURSO est basée au Sahara occidental depuis 1991.

incarcérés dans des conditions similaires. Ils étaient eux aussi des prisonniers d'opinion.

C'est ainsi que huit jeunes Sahraouis ont été interpellés en mai 1995 dans des conditions rappelant l'arrestation de Kelthoum El Ouanat. Ahmed el Kouri, Nebt Ramdane Bouchraya, Arbi Brahim Baba, Cheykhatou Bouh, M'Rabih Rabou Neysan, Abdelhay Lekhal, Mahfoud Brahim Dahou et Salama Ahmed Lembarki, âgés de dix-huit à vingt ans, ont été accusés d'avoir participé à une manifestation pacifique organisée à Laayoune en faveur de l'indépendance. Ils ont été maintenus au secret pendant plus de cinq semaines, au cours desquelles ils auraient été maltraités et torturés. Ils ont été jugés à huis clos le 21 juin 1995, par le tribunal militaire de Rabat, pour atteinte à la sécurité extérieure de l'État et à l'intégrité territoriale du Maroc. Les jeunes gens ont nié à l'audience avoir organisé la manifestation ou y avoir participé. Ils ont affirmé qu'ils avaient été contraints de signer les déclarations après avoir été torturés, notamment à l'électricité ; leurs plaintes n'ont toutefois fait l'objet d'aucune enquête. Dans leurs déclarations, ces jeunes gens avouaient qu'ils avaient confectionné et transporté des drapeaux du Front Polisario, et qu'ils avaient organisé la manifestation et y avaient participé en scandant des slogans favorables à l'indépendance. Reconnus coupables, ils ont été condamnés à des peines comprises entre quinze et vingt ans d'emprisonnement.

Leur procès s'est ouvert lors de la visite d'une délégation de la MINURSO chargée d'examiner les préparatifs du référendum. Il s'agissait de l'un des rares cas où des Sahraouis arrêtés étaient traduits en justice, et pour la première fois, des observateurs appartenant à des groupes marocains de défense des droits de l'homme ont pu assister au procès. Les organisations marocaines et internationales de défense des droits fondamentaux ont affirmé que le procès avait été des plus inéquitables. Le 9 juillet 1995, à l'occasion de l'anniversaire du roi Hassan II et de la Journée de la Jeunesse, les condamnés ont vu leur peine ramenée à un an d'emprisonnement en vertu d'une amnistie royale. Tout en se réjouissant de ces réductions de peine, Amnesty International continue de réclamer la libération immédiate et sans condition de ces prisonniers.

La déclaration de culpabilité et les lourdes peines infligées en 1993 à Kelthoum El Ouanat et à ses coaccusés, ainsi qu'en 1995 aux huit jeunes gens mentionnés plus haut, marquent le début d'une nouvelle politique de violations systématiques des droits fondamentaux des Sahraouis qui exercent, ou sont soupçonnés d'exercer, des activités non violentes en faveur de l'indépendance. Cette pratique a renforcé les restrictions à la liberté d'expression et d'association au Sahara occidental.

Amnesty International considère Kelthoum Ahmed Labid El Ouanat et les personnes incarcérées avec elle comme des prisonniers d'opinion dont elle réclame la libération immédiate et sans condition.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Morocco/Western Sahara. Kelthoum Ahmed Labid El-Ouanat, Prisoner of Conscience. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mars 1996.